



AVIS AUX MEMBRES

N^o 2007 – 057

Le 1^{er} juin 2007

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DES ACTIONS SOUS-JACENTES AUX OPTIONS

A titre d'émetteur et de garant des produits dérivés négociés en bourse au Canada, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) révisé chaque année les critères d'éligibilité des options sur actions.

La Règle B-6 de la CDCC stipule en partie:

Article B-603 Critères d'admissibilité des actions sous-jacentes aux options :

- a) "l'action est inscrite à la cote d'une bourse canadienne; et
- b) la capitalisation boursière de l'action se situe dans le premier quartile (25%) des titres inscrits à la cote de toutes les bourses canadiennes au 31 décembre de l'année précédente. La Société publiera la limite précise en dollars; et
- c) le volume nord-américain mensuel des opérations sur l'action se situe dans le premier quartile (25%) des titres inscrits à la cote de toutes les bourses canadiennes au 31 décembre de l'année précédente. La Société publiera la limite précise."

Article B-604 Critères d'insuffisance des actions sous-jacentes aux options :

- a) "l'action n'est plus inscrite à la cote d'une bourse canadienne; ou
- b) la capitalisation boursière de l'action se situe en dessous de celles des titres faisant partie du premier tiers (33%) de ceux qui sont inscrits à la cote de toutes les bourses canadiennes au 31 décembre de l'année précédente. La Société publiera la limite précise en dollars; ou
- c) le volume nord-américain mensuel des opérations sur l'action se situe en dessous de ceux des titres faisant partie du premier tiers (33%) de ceux qui sont inscrits à la cote de toutes les bourses canadiennes au 31 décembre de l'année précédente. La Société publiera la limite précise.

(2) Dans des circonstances exceptionnelles et dans l'intérêt de maintenir un marché équitable et ordonné ou pour la protection des investisseurs, la Société peut accepter de compenser des séries additionnelles d'options sur des biens sous-jacents qui ne respectent pas un ou plusieurs des critères décrits à l'alinéa (1) du présent article B-604."



Les critères d'admissibilité et d'insuffisance pour le premier trimestre de l'année 2007 sont présentés ci-dessous conformément aux règles de CDCC.

Critères	Seuil d'Admissibilité	Seuil d'Insuffisance
Capitalisation boursière	146,635,548.8\$ CAD	83,554,919.94 \$ CAD
Volume mensuel	124,331	78,013

Pour toute information complémentaire, veuillez communiquer avec le Département de Gestion des Risques au (514) 871-4949 poste 505.

Michel Favreau
Premier vice-président et chef de la compensation

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

65, rue Queen Ouest
Bureau 700
Toronto, Ontario
M5H 2M5
Tél. : 416-367-2463
Télec. : 416-367-2473

800, square Victoria
3ième étage
Montréal (Québec)
H4Z 1A9
Tél. : 514-871-3545
Télec. : 514-871-3530

www.cdcc.ca